

Partie

I

L'importance de la note de synthèse

I. La place de la note de synthèse dans les concours et examens d'entrée des carrières judiciaires

A. Les carrières judiciaires

Les carrières judiciaires constituent un débouché classique et quasi naturel pour un nombre significatif d'étudiants des facultés de Droit et des instituts d'études politiques. Elles sont constituées pour l'essentiel des carrières au sein de la magistrature judiciaire et des carrières d'avocat. L'accès à la magistrature est conditionné par la réussite aux concours d'entrée à l'École Nationale de la Magistrature installée à Bordeaux; l'accès au barreau est quant à lui conditionné par la réussite à l'examen d'entrée aux centres régionaux de formation aux professions d'avocat organisé par les Instituts d'Études Judiciaires des Universités.

On peut distinguer, au sein de ces carrières, deux tendances :

- Les candidatures aux trois concours d'entrée à l'école de la magistrature connaissent un renouveau après une période de stagnation :

Candidatures et taux de réussite aux concours d'entrée à l'ENM

	1 ^{er} Conc.			2 ^e Conc.			3 ^e Conc.		
	Inscrits	Présents	% Admis	Inscrits	Présents	% Admis	Inscrits	Présents	% Admis
2013	1943	1332	9,65	246	113	10,26	91	28	5,19
2014	2286	1483	7,57	254	117	10,24	119	36	4,65

Source: ENM.

N.B.: Le % des admis est calculé en fonction du nombre des candidats présents, constitué des effectifs des candidats admis à concourir qui réalisent l'ensemble des épreuves.

- Les candidatures aux examens d'entrée aux centres régionaux de formation aux professions d'avocat connaissent un accroissement significatif du nombre de candidatures qui peut atteindre jusqu'à près de 30 % en huit ans pour un Institut d'Études Judiciaires comme celui de Rennes.

L'accès aux juridictions administratives n'est pas pris en compte ici car il obéit à des mécanismes spécifiques. En effet, les futurs conseillers de tribunaux administratifs (TA) et cours administratives d'appel (CAA) ainsi que les auditeurs au Conseil d'État sont recrutés parmi les anciens élèves de l'École nationale d'administration, voire par des concours spécifiques pour les TA et CAA.

B. La place de la note de synthèse dans les concours et examens

Une présence forte dans les concours et examens

La note de synthèse est une épreuve obligatoire pour les candidats à l'examen d'entrée aux CRFPA.

Sur 400 concours de la fonction publique (d'État ou territoriale), 60 comportent une note de synthèse. Cet exercice est particulièrement présent dans les concours de catégorie A, au rang desquels celui de l'ENM, et les concours de catégorie B. La présence récurrente de cette épreuve est à la fois un risque et une chance : elle est un risque pour qui ne connaît pas les règles et les attentes de la note de synthèse. En revanche, elle peut être une réelle chance pour celle ou celui qui en maîtrise les caractéristiques. En effet, à la différence d'une épreuve de connaissance, en droit public, en économie, et à un degré moindre, pour l'épreuve de culture générale, l'ampleur des connaissances à mobiliser sur des sujets les plus divers implique un fort investissement personnel, particulièrement « chronophage ». En l'espèce, un bon traitement d'un sujet à un concours ne garantit pas la répétition de cette réussite lors de la même épreuve d'un autre concours, compte tenu de la diversité des sujets existants.

En revanche, une bonne appréhension des exigences de la note de synthèse est relativement « rentable » : il sera aisé de reproduire les mécanismes qui assurent une note à tout le moins satisfaisante. La nature du sujet dans l'épreuve de note de synthèse a, en effet, un rôle beaucoup plus marginal que dans une épreuve de contrôle des connaissances. Quel que soit le sujet, il est possible d'appliquer une méthode susceptible de présenter l'essentiel d'un dossier. La note de synthèse est désormais une épreuve d'admission (décret n° 2008-1551 du 31 décembre 2008) pour le concours de l'école nationale de la magistrature et une épreuve d'admissibilité pour les CRFPA.

Un coefficient significatif

Les coefficients de la note de synthèse sont équivalents à ceux des épreuves de connaissance.

Le coefficient est ainsi de 4 sur un total de 21 pour 5 épreuves au concours d'entrée à l'ENM, au titre de l'admission, et de 2 sur 6 pour l'examen d'entrée au CRFPA.

La part de la note de synthèse dans l'épreuve d'admissibilité ou d'admission apparaît ainsi tout à fait essentielle. Cet exercice, fort de tels coefficients, s'avère d'autant plus sélectif qu'il est absent des parcours de formations universitaires et travaillés seulement dans quelques environnements spécifiques comme les instituts d'études politiques (IEP) ou les instituts d'études judiciaires (IEJ). La note de synthèse se révèle donc un exercice très discriminant entre les candidats. Dans la mesure où un nombre significatif d'entre eux y sont mal préparés, elle est souvent l'épreuve qui génère la plus grande dispersion des notes (le plus grand écart type diraient les statisticiens) et provoque l'élimination de fait du plus grand nombre de candidats. Ainsi, la note de synthèse est, pour les trois concours 2014 de l'ENM, l'épreuve à laquelle les candidats ont obtenu

une des moins bonne moyenne, 9,36/20 (École nationale de la magistrature, Épreuves des concours 2014, éd. ENM). Il peut être relevé que la moyenne à cette épreuve est la plus faible moyenne des quatre matières d'admissibilité (les 4 autres épreuves affichant une moyenne de 1 à 2 points supérieurs). Cela montre bien la particularité de cette épreuve et l'intérêt de bien la préparer.

De plus, compte tenu de l'incertitude inhérente à tout sujet sur la vérification des connaissances, l'épreuve de synthèse peut constituer une ancre intéressante, dans un concours. Sans avoir, naturellement, la certitude d'obtenir systématiquement une bonne note, une bonne maîtrise des attentes du correcteur de la note permet de limiter grandement le risque d'obtenir une note rétrograde pour l'admissibilité.

En termes de « stratégie » pour la réussite à un concours, il faut se rappeler que, statistiquement, les admis sont parmi les meilleurs admissibles (heureusement, néanmoins, que ce constat ne se trouve pas toujours vérifié). Or, pour être à un bon rang d'admissibilité, il est fondamental de n'avoir pas de point faible, et si possible, un point fort. L'objet de cet ouvrage est de vous permettre non seulement de ne pas perdre de points sur l'épreuve de la note de synthèse, mais au contraire d'en gagner, afin d'optimiser les chances de réussite au concours ou à l'examen.

C. Les différentes dénominations des libellés de l'épreuve

Selon les concours ou les lieux de passage des examens, l'exercice de la note de synthèse pourra être différemment qualifié par les textes officiels organisant les épreuves.

On parlera ainsi d'une note de synthèse, d'une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes juridiques, d'une note ou encore d'une note à caractère juridique.

Le terme exact importe peu. L'esprit de l'exercice ainsi que la méthode à adopter pour le réussir restent les mêmes.

D. Le libellé des sujets

Le libellé des sujets peut varier de façon assez sensible d'une épreuve à l'autre.

« Rédigez, à partir des documents joints, une note de synthèse de quatre pages environ, relative au principe de précaution » (ENM concours 2001). Le cadre technique de l'épreuve est précisément fixé. L'objet de la note (le principe de précaution) est quant à lui beaucoup plus généralement formulé.

L'objet de la note est parfois plus strictement encadré : « Délits non intentionnels et décideurs publics : la réponse du législateur » (IEJ Paris XIII, 2000).

L'intitulé pourra procéder à une mise en situation : « votre maître de stage, conscient de l'importance des réformes de la procédure d'urgence devant le juge administratif, vous demande de lui établir une note de synthèse à partir des documents joints » (IEJ Nancy, 2001).

Il se limitera parfois aux aspects techniques : « Veuillez rédiger une note de 4 pages maximum réalisant la synthèse des documents ci-après désignés » (IEJ Lille, 2015).

Il sera parfois réduit à sa plus simple expression générique : « note de synthèse » (IEJ Rennes, 2015).

Ici encore, la philosophie générale de l'épreuve reste identique et les principes méthodologiques à mettre en œuvre ne varient pas.

II. Le rôle de la note de synthèse dans le concours et l'examen

A. Elle reflète des qualités de rigueur, de rapidité, de formulation

Ces qualités générales, attendues dans toutes les épreuves, sont particulièrement vérifiées à l'occasion de la note de synthèse

Pour la dissertation ou les épreuves orales, les exigences mentionnées sont naturellement indispensables pour obtenir une note satisfaisante. Toutefois la note de synthèse exacerbe ces attentes : en effet, d'autres qualités peuvent être mises en valeur, à l'occasion des autres épreuves : sens de la créativité pour la dissertation, capacité d'expression et personnalité pour les épreuves orales.

À la différence de la dissertation, pour laquelle il sera indispensable d'organiser ses connaissances afin de présenter une « œuvre » personnelle, la note de synthèse s'attache scrupuleusement à vérifier la capacité de synthèse des candidats, sans ajout de connaissances extérieures. Lors des épreuves orales, les critères de formulation, pour n'être pas absents, ne peuvent jouer ce rôle fondamental légitimement attendu d'une bonne note de synthèse.

L'absence de l'une de ces trois qualités hypothèque les possibilités d'obtenir une bonne note. En effet, la rigueur peut se mesurer à la qualité de la construction du plan. Celle-ci implique une forte hiérarchisation. La rapidité est également indispensable pour ne pas être pris par le temps, en particulier au moment de la lecture du dossier. La formulation représente la qualité de l'expression. Celle-ci est particulièrement attendue dans l'intitulé des titres. Un plan structuré et une rédaction complète rendue dans les temps ne peuvent suffire à obtenir une bonne note si les titres sont faiblement signifiants. C'est pourquoi, ces trois qualités sont conjointement attendues dans le devoir de la note de synthèse.

La spécificité de la note de synthèse tient à l'existence de documents, parfois longs et nombreux

Il sera essentiel de conjuguer une lecture suffisante des documents – pour à la fois ne pas ajouter des connaissances extérieures et ne pas « oublier » un document clé – et respecter le temps imparti. Ici encore, la note de synthèse amplifie la contrainte de

temps, par ailleurs commune à l'ensemble des épreuves. De nombreux candidats se font « piéger » par la lecture des documents : le temps excessif consacré à la lecture conduit mécaniquement à négliger la construction du plan et/ou la qualité de la rédaction. Cette erreur est fréquente, surtout quand ce type d'épreuve est peu connu du candidat.

Au cours de cet ouvrage, il sera donc présenté une méthode susceptible de prévenir ces écueils.

En général, un dossier contient d'une quarantaine (45 pour l'IEJ de Nantes en 2015) à une soixantaine de pages (59 pour l'IEJ de Nancy en 2001, 47 pour l'ENM cette même année). Cela représente de cinq à une vingtaine de documents. Naturellement, le traitement du dossier doit tenir compte de la durée de l'épreuve (cinq heures) : la densité ou la technicité des documents variera d'un dossier à l'autre. La difficulté d'un dossier n'est pas nécessairement proportionnelle à son volume.

Tous les documents ne présentent pas le même intérêt : il sera donc important de repérer les documents à privilégier. Il peut arriver qu'un document particulièrement long soit faiblement exploitable. Il est possible également, en particulier s'il s'agit d'une loi, qu'un autre document en fasse le commentaire. Dans cette optique, par exemple, il est préférable de lire d'abord le commentaire.

Compte tenu de la nature particulière de cet exercice, la rigueur dans le traitement du dossier et la construction du plan sera l'atout décisif de la réussite à l'épreuve

Le traitement du dossier demande une méthode pour la compréhension de la commande, les modalités de lecture des documents, la prise de notes. Afin d'éviter d'être pris par le temps, cette méthode doit être maîtrisée. C'est pourquoi, elle nécessite un certain entraînement, dans les conditions réelles du concours.

L'idéal est naturellement de réaliser des concours blancs. À défaut, l'entraînement à son domicile, pour être productif, doit respecter les contraintes horaires. Toutefois il est toujours possible, sous forme d'exercice, de ne travailler qu'une partie de la méthode. Ainsi, il peut être intéressant de s'entraîner à la lecture de documents, c'est-à-dire de se donner une heure pour lire les documents et constituer des grilles de lecture. Ou encore, le travail sur les titres peut être privilégié : l'objectif sera alors de travailler la formulation pour obtenir de bons titres. Autre exercice : la construction d'un plan particulièrement hiérarchisé, en portant une attention toute particulière aux liens logiques.

En dehors de ces exercices, il sera utile de simuler entièrement la rédaction d'un devoir, dans le temps imparti par l'épreuve.

La rigueur dans la construction du plan est d'autant plus importante qu'elle sera probablement la première impression du correcteur

Le correcteur pratique en effet généralement plusieurs niveaux de lecture. Il parcourt d'abord rapidement la copie en lisant simplement les titres. Puis, il lit l'introduction et relit la construction générale à la lumière de l'annonce de plan. Enfin, il procède à une lecture exhaustive.

La logique de ces étapes successives impose aussi, nous allons y revenir, de ne pas se distinguer d'emblée par une copie négligée ou des titres peu significatifs.

La matérialisation des titres dans la note de synthèse permet au correcteur, au premier coup d'œil, de se faire une opinion sur la copie

En effet, un correcteur d'expérience peut assez rapidement se rendre compte du niveau de la copie. La lecture du plan, qui prend trente secondes, donne tout de suite une indication : celui-ci concentre probablement, car il y a toujours des exceptions, toutes les qualités mais aussi, malheureusement, tous les défauts de la copie.

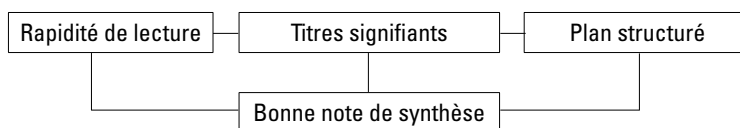
Le principe de la double correction conduisant, de fait, à ne pas annoter la copie, la lecture, en moyenne, prendra moins de dix minutes.

La première impression du correcteur, c'est-à-dire la lecture du plan, déterminera, consciemment ou inconsciemment, une « fourchette » de la note.

La grande majorité des candidats ne rend pas de très bons plans. La moyenne de la note de synthèse est souvent plus proche de 8/20 que de 10/20. Cela veut dire que beaucoup de copies ont une note inférieure à 7/20. Or il a été précisé que la correction avait probablement été rapide (les correcteurs ont au minimum une centaine de copies à corriger dans un laps de temps assez court). De plus, au bout de deux minutes, le correcteur a en tête une fourchette de la note qu'il va mettre : plutôt moins de 8/20, autour de la moyenne, plutôt plus de 12/20.

Ces éléments montrent donc toute l'importance de la construction du plan. Surtout, il est tactiquement intéressant de faire un bon plan : peu de candidats le font et le plan joue un rôle important dans l'estimation de la note.

Il est à signaler, à cet égard, que la maîtrise de la technique de la note de synthèse permet à un candidat d'obtenir une très bonne note : les écarts de notation sont plus grands dans l'épreuve de note de synthèse que dans les épreuves de contrôle des connaissances. Ceci est dû en partie, nous l'avons dit, au manque de préparation sérieux d'un grand nombre de candidats en matière de note de synthèse, mais aussi à la très forte sélectivité de cette épreuve.



B. Elle valorise les qualités de synthèse

La note de synthèse ne doit pas dépasser une certaine longueur

Il est souhaitable de ne pas dépasser cinq pages, avec une écriture standard. En effet, une rédaction d'une longueur supérieure montrerait probablement un effort insuffisant de concision. Cette longueur relativement limitée montre, au besoin, une différence significative avec l'exercice de la dissertation. Le plus souvent, l'intitulé de l'exercice ou le règlement de l'épreuve fixera précisément le volume souhaité (« quatre à cinq pages au maximum » [IEJ Caen 2015], « quatre pages maximum » [IEJ Lille 2015], mais il peut aussi ne pas le fixer [IEJ Perpignan 2015]).

Il est vrai aussi que la pratique des corrections permet de constater une majorité de notes un peu trop courtes. Une note de trois pages est généralement insuffisante, sauf exceptions indiquées explicitement par le sujet. Il apparaît que la seule matérialisation de titres, parfois de deux lignes, à plusieurs niveaux, occupe une place significative – si la clarté de la présentation a été respectée.

Aussi, une faible longueur de la copie implique-t-elle souvent soit des titres un peu courts, au risque d'être peu signifiants, soit un faible développement des paragraphes, avec un niveau d'information insuffisant.

La synthèse est un art délicat

Les qualités de synthèse se mesurent à travers la clarté des idées exprimées, la richesse de l'information des titres, la précision du vocabulaire, la justesse des qualificatifs et du ton choisi.

Elle permet, à partir d'une somme d'informations importantes, de donner un sens à celles-ci. Les titres des parties sont l'expression de cet esprit de synthèse ; c'est pourquoi ils sont aussi importants. Un correcteur appréciera particulièrement des titres qui présentent avec clarté les problématiques exposées dans le dossier.

Les titres doivent contenir de l'information. S'il apparaît que le titre peut être transposé à un autre dossier c'est, en général, qu'il n'est pas très bon. En effet, pour qu'un titre résume un autre dossier il doit être assez général (par exemple 1^{re} partie : les raisons de cette situation, 2^e partie : l'impact du changement de la réglementation). Ces titres génériques ne sont pas bons car ils ne donnent pas une information précise, une idée des problèmes soulevés dans le dossier.

Il est essentiel de distinguer d'ores et déjà la classification des informations, qui peut faire l'objet de titres de classements, de la formulation des titres, qui résume le contenu des catégories.

La justesse des qualificatifs reflète la précision de la pensée

Chaque mot des titres doit être soupesé : les mots ne sont pas tous interchangeables. La diversité des verbes et des adjectifs de la langue française permet de sélectionner avec soin le mot le plus proche de sa pensée. En dernier ressort, il faudra se poser